



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 107012

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la lutte contre la violence routière, suite au nouveau drame qui vient de se produire à Chelles, dans lequel est impliqué un chauffard ivre, conduisant sans permis et récidiviste de la conduite en état d'ébriété. De plus, les dernières études montrent une augmentation du nombre de tués sur les routes depuis le début de l'année, et de nouvelles habitudes inquiétantes des Français au volant. En conséquence, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'enrayer cette remontée, et s'il compte durcir les peines encourues au titre de l'article 221-6-1 du code pénal afin d'aboutir à la reconnaissance plus spécifique des homicides involontaires par accidents de la route. Enfin il souhaite savoir s'il envisage de permettre la reconnaissance de plein droit, par l'article 221-8 du code pénal relatif aux peines complémentaires, du chef d'accusation de récidive par circonstances aggravantes, telles que mentionnées du 1° au 6° de l'article 221-6-1, et l'application systématique et non plus ponctuelle de l'interdiction définitive de conduite.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107012

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4156

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)